



Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée et formulaire de demande d'homologation (art. L. 1237-14 du code du travail)

Réservé à l'Administration
N°.....

1. Informations relatives aux parties à la convention de rupture

► **EMPLOYEUR**

Nom ou raison sociale MENDO PHARMA EXPORT
 Nom du signataire pour le compte de l'employeur ARISTIDE AMONDJI
 n° SIRET de l'établissement où est employé le salarié 142113151214121810101011131
 ou, à défaut, n° de cotisant (URSSAF, CESU....) | | | | |
 Adresse de l'établissement : n° 14 Voie (nature et nom de la voie) : AVENUE DE L'ETANG
Z.I. FON COUVERTE
 Code postal 81400 Commune AVIGNON
 Adresse à laquelle adresser les correspondances (si différente) : n° Voie (nature et nom de la voie) :

 Code postal | | | | | Commune.....
 Téléphone : | | | | | | | | | | Courriel : aristideamondji@gmail.com

► **SALARIÉ (E)** Madame Monsieur

Nom MERCURY Prénom LUC
 Date de naissance 17/09/1971
 Adresse : n° 25 Voie (nature et nom de la voie) : ROUTE DES RESVANS MAS DE LAURE
13570 Code postal 131570 Commune BARBENTANE
 Téléphone : 0610316719 Courriel : luc.mercury@memo-pharma.fr
 Emploi DIRECTEUR EXPORT

Qualification (cochez) : Cadre dirigeant Autre cadre
 Technicien, contremaître, agent de maîtrise Employé Ouvrier qualifié ou non qualifié

Convention collective applicable au salarié (n° IDCC et nom) : 1151511
FABRICATION ET COMMERCE DES PRODUITS A USAGE PHARMACEUTIQUE PARAPHARMA-
 Anciennté du salarié à la date envisagée de rupture 15 ans 10 mois - CEUTIQUE ET
 VETERINAIRE

Rémunération mensuelle brute des douze mois précédents (précisez les mois concernés)

Mois de Decembre 2020	4520,19	Mois de Juin 2021	4469,26
Mois de Janvier 2021	4512,91	Mois de Juillet 2021	4469,26
Mois de Fevrier 2021	4469,26	Mois de Aout 2021	4555,72
Mois de Mars 2021	4469,26	Mois de Sept 2021	4469,26
Mois de Avril 2021	4469,26	Mois de Oct 2021	4469,26
Mois de Mai 2021	4469,26	Mois de NOV 2021	4469,26
Dont primes annuelles ou exceptionnelles au cours des 3 derniers mois			
0			

Trois
derniers
mois

Rémunération mensuelle brute moyenne (moyenne la plus élevée entre les 12 ou 3 derniers mois) 114484,1315 €

Commentaires éventuels en cas de variation significative des salaires sur la période ou de situation particulière du salarié (maladie, maternité, temps partiel...).

2. Déroulement des échanges pour convenir de la rupture conventionnelle

Rappeler au salarié la possibilité qu'il a de contacter les services, notamment le service public de l'emploi, qui pourront l'aider à prendre sa décision en pleine connaissance de ses droits.

► **PREMIER ENTRETIEN**

Date (j/mm/aaaa) 10/12/2021

Salarié assisté : non oui si oui, par (nom, prénom, qualité) :
 Employeur assisté : non oui si oui, par (nom, prénom, qualité) :

► AUTRES ENTRETIENS EVENTUELS

Dates (jj/mm/aaaa)

Grid for dates: 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11

Salarié assisté : non oui si oui, par :
Employeur assisté : non oui si oui, par :

3. Convention de rupture

Les parties décident de rompre le contrat de travail à durée indéterminée qui les lie et conviennent d'un commun accord des conditions de la rupture de ce contrat :
- droits afférents à la rupture de ce contrat ;
- versement d'une indemnité de rupture du montant indiqué ci-dessous ;
- date envisagée de la rupture, sous réserve des délais prévus par la loi, ci-après.
Autres clauses éventuelles :

Montant brut de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (somme en chiffres et en lettres) :

1 126 910 611 018 1€

VINGT SIX MILLE NEUF CENT SIX EURO ET 8 C.F.

Date envisagée de la rupture du contrat de travail (jj/mm/aaaa) 12/11/2012

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » par chaque partie

11/11/2012

lu et approuvé Amandy (signature)

11/11/2012

lu et approuvé (signature)

IMPORTANT : La date de signature de la convention de rupture déclenche le délai de rétractation de 15 jours calendaires pendant lequel chaque partie peut revenir sur sa décision. La demande d'homologation peut donc être transmise à la DIRECCTE/UT (ou à la DIECCTE) au plus tôt le lendemain de la fin de ce délai.

Date de fin du délai de rétractation (jj/mm/aaaa)

12/11/2012

Remarques éventuelles des parties ou des assistants sur ces échanges / autres commentaires

IMPORTANT :

La validité de la convention de rupture conventionnelle est subordonnée à son homologation par l'administration.

Ce formulaire de demande d'homologation de rupture conventionnelle doit donc être adressé, après la fin du délai de rétractation, par la partie la plus diligente, à l'unité territoriale départementale (UT) de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont relève l'établissement où est employé le salarié. Dans les DOM, le formulaire est adressé à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE).

L'Unité territoriale (ou la DIECCTE) dispose d'un délai d'instruction de 15 jours ouvrables, à compter du lendemain du jour de la réception de la demande, pour s'assurer du respect des conditions prévues par la loi pour établir cette rupture et de la liberté de consentement des parties.

A défaut de notification d'un refus d'homologation dans ce délai d'instruction, l'homologation sera réputée acquise et la rupture pourra intervenir, au plus tôt, dès le lendemain de la fin de ce délai.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nousregistrons à partir de vos réponses.